

Produits phytosanitaires en forêt

Extrait de l'index fédéral des produits phytosanitaires
(OFAG, (<https://www.psm.admin.ch/fr/produkte>), version : 11 janvier 2023

(Certaines substances comme les phéromones pour des monitorings sont disponibles dans le commerce comme formulations et ne font pas partie de cette liste.)

En cas de doutes, seuls les documents originaux de l'homologation sont valables. La citation d'un produit, d'une substance active ou d'une entreprise ne représente pas une recommandation. La citation d'un produit ne signifie pas que le produit soit commercialisé.

Veuillez respecter les fiches de sécurité respectives avec les charges correspondantes (respecter en particulier la protection des eaux), les indications relatives aux dangers et les symboles de danger.

Insecticides homologués pour le traitement des grumes en forêt et sur les places de stockage.				
Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Distance des eaux de surface	Délai d'utilisation
alpha-Cypermethrin ^{1,2,3}	Fastac Forst	BASF Schweiz AG	20 m	30.06.2023 ⁴
	Storanet	BASF Schweiz AG	6 m	30.06.2023 ⁴
Cypermethrin ^{1,2,3}	Cypermethrin	Sintagro AG	20 m	Aucun
	Cypermethrin	Sharda Swiss GmbH	20 m	Aucun
	Forester	UPL Switzerland AG	20 m	Avec numéro de l'homologation: W-6943: 25.01.2023. W-7411: aucun.
Lambda-Cyhalothrin ^{1,2,3}	Xerondo Forst	Syngenta Agro AG	20 m	Aucun
Note à propos du FSC : En Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, les stocks de bois abattu dans les forêts certifiées FSC peuvent toujours être protégés par des insecticides sous certaines conditions. Deux substances actives sont autorisées dans le cadre de l'évaluation des risques environnementaux et sociaux (ESRA-CH/FL) : • Cyperméthrine sur les aires de stockage • Alpha-Cyperméthrine sur les aires de stockage et pour le traitement des filets de protection des stocks de bois (Jusqu'à 30.06.2023)				

1 Gefahrenkennzeichnungen u.a.: H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2 Gefahrenkennzeichnungen u.a.: SPe 8 = Dangereux pour les abeilles.

3 Gefahrensymbole u.a. GHS09 = Dangereux pour le milieu aquatique

4 Selon OPPh article 86g

Les deux gestionnaires de groupes donnent davantage d'informations. Pour la Suisse orientale : info@holzmarkt-ostschweiz.ch, pour le reste de la Suisse : gm@bernerwald.ch.

REMARQUE : N'utilisez plus les produits suivants, car l'autorisation est révoquée et le délai d'utilisation est également terminé :

zeta-Cypermethrin	Fury 10 EW (Omya) et Fury 100 EW (FMC Europe NV)	Le délai d'utilisation pour les 3 produits était le 01.06.2022
-------------------	---	--

Insecticides homologués pour l'application en forêt contre les chenilles processionnaires et lymantridés.

Remarque importante : contre la pyrale du buis, aucun produit n'est homologué en forêt !

Le traitement contre la pyrale du buis n'est autorisé ni en forêt, ni à la lisière de celle-ci !

Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Délai d'utilisation
Bacillus thuringiensis var. kurstaki (BT)	Bio Garden Delfin	Migros	Aucun
	BIOHOP Delfin	Renovita Wilen GmbH	Aucun
	Biorga Contra Buchsbaumzünsler-Stop	Hauert HBG Dünger AG	Aucun
	Coop Oecoplan Biocontrol Delfin	Coop	Aucun
	Delfin	Andermatt Biocontrol AG	Aucun
	Dipel DF	Omya	Aucun
	Wasco WG	Certis Europe BV	Aucun
	Delfin jardin	Certis Europe BV	Aucun
	Delfin	Certis Europe BV	Aucun

Phéromones homologuées pour l'application en forêt⁵ (ancienne autorisation, toujours dans la liste des PPh)

Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Délai de l'utilisation
Ipsdienol (S)-cis-Verbenol Methylbutenol	Pheroprax Ampulle	BASF Schweiz AG	Aucun
	Pheroprax Ampulle	Leu + Gygax AG	Aucun

⁵ Certaines substances comme les phéromones pour des monitorings sont disponibles au commerce comme formulations et ne font pas partie de cette liste.

Produits mouillants et adhésifs homologués pour l'application en forêt			
Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Délai d'utilisation
Polyalkyleneoxide modified Heptamethyltrisiloxane	Biosyl	Omya (Schweiz) AG	Aucun
	Silwet L-77	UPL Switzerland AG	Aucun
	Silwet L-77	Momentive Performance Materials (Suisse) GmbH	31.05.2024
	Silwet L-77	Leu + Gygax AG	Aucun
	Netzmittel Sprinter	Omya (Schweiz) AG	Aucun

Fongicides homologués pour l'application en forêt (organismes vivants contre champignons)			
Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Délai de l'utilisation
Phlebia gigantea	Rotstop (épicéa, souches)	Danstar Ferment AG	Aucun

Produits cicatrisants homologués pour l'application en forêt – aucun !			

Produits répulsifs homologués contre le gibier pour l'application en forêt (ici aussi, la loi exige une autorisation des autorités cantonales et un permis pour l'emploi des PPh en forêt)			
Substance active	Dénomination commerciale (produit)	Distributeur (Titulaire de l'autorisation)	Délai de l'utilisation
Protéines	Certosan	Sintagro AG	Aucun
Répulsif du gibier (matière de base)	Fantom-E	Sintagro AG	Aucun
Graisse de mouton	Trico	Omya	Demande de renouvellement en attente à l'OFAG, peut encore être utilisée